



Le Mini Coquelicot

Mensuel d'information de la section syndicale CGT



Mai 2017

Mouvements et réorganisations dans les R&D Axway : les instances du personnel volontairement zappées par la direction.

Les salariés du département R&D ont appris par courriel en date du 6 avril qu'un plan de réorganisation était en cours et touchait principalement les entités des sites de Bucarest, Sofia, San José et Noida.

Dans ce courriel, nous apprenons par exemple la fermeture du site de San José (location d'origine d'Appcelerator) et la relocalisation des salariés à Santa Clara ; le transfert d'activités R&D de Noida vers d'autres entités, en particulier l'activité FEX qui occupait 11 salariés sur le site Indien vers le site de Puteaux. Pour pallier au supplément d'activité attendu pour FEX, il est prévu d'embaucher une personne dans les locaux de la Tour W. Profitons-en pour souhaiter la bienvenue à *Superman* qui en aura bien besoin ! Et bon courage à la petite équipe déjà en place qui doit se demander comment assurer l'ensemble des tâches avec deux fois moins de forces vives !

Ces informations, apprises au détour d'un courriel et parce que certains élus de l'Intersyndicale font partie des équipes R&D (mais ces infos n'intéressent-elles pas l'ensemble des salariés même hors R&D ?), n'ont été présentées ni en CE ni en CHSCT, **sous prétexte que ces réorganisations ne concernaient pas le périmètre de la France**. Or, comme nous le constatons dans cet exemple, ces mouvements affectent aussi la France et ses salarié-e-s. En attendant un probable flingage du code du travail par le nouveau président et ses équipes, **l'employeur a toujours l'obligation de présenter tous les projets de réorganisation affectant les conditions de travail des salarié-e-s**. Aussi nous vous engageons à nous faire savoir tout type de projet de réorganisation dont vous auriez connaissance ou de problèmes durables dans vos différents services, afin que nous puissions intervenir et poser des questions précises dans nos instances (DP, CE, CHSCT), interroger la Direction, chaque fois que nécessaire, sur les raisons de certaines décisions prises, les objectifs poursuivis et les moyens mise en œuvre pour permettre aux salariés de continuer à travailler dans de bonnes conditions. ■

Retrouvez [La CGT Axway](#) sur JIVE



MACRON ET SON PROGRAMME ...



And the winner is ...

Ça y est, le verdict est tombé. Nous serons donc, pour les cinq années à venir, sous la présidence d'un digne héritier des familles Rothschild ou Rockefeller (oui, nous parlons bien de ceux qui ont ordonnés le [massacre des ouvriers à Ludlow](#)).

Il y a fort à parier que les lois sociales, déjà fortement mises à mal ces dernières années, vont encore être bien attaquées durant ce quinquennat. Heureusement, la bataille ne s'arrête pas aux portes du bureau de vote, mais continue, du moins pour l'Intersyndicale, et avec votre soutien, au quotidien, au sein des instances représentatives du personnel, régulièrement dans les négociations de branches et nationales ; et, si le besoin s'en faisait sentir, dans la rue.

Notre conseil pour les 5 années à venir : prévoyez de bonnes paires de chaussures !

« [PAROLES de DP](#) » tous les mois sur le Groupe CGT JIVE. Abonnez-vous !



Sondage post-électoral : quels sont les enseignements à tirer ?

Suite aux dernières élections professionnelles CE-DP, la CGT d'Axway avait décidé d'organiser un sondage anonyme pour comprendre vos motivations lors de ce scrutin.

Vous avez été 72 personnes à répondre à notre enquête post-électorale, soit environ 14% de la population d'Axway, et nous vous en remercions. Afin de partager les quelques conclusions que nous avons pu en tirer, nous avons réalisé [un document détaillé](#) que vous pouvez consulter sur JIVE groupe La CGT ou télécharger. Bonne lecture et n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants CGT pour toute question que vous vous posez dans le cadre des résultats de ce sondage. ■

Anncy : les inquiétudes des salariés sont-elles justifiées ?

Nos collègues annéciens nous font part de leur inquiétude quant à la pérennité du Site Axway à Anncy : en effet, entre le quasi blocage des embauches, un nombre croissant de départs et l'extension de Sopra Steria sur plusieurs bureaux situés dans notre bâtiment, il y a de quoi effectivement se poser des questions. Depuis décembre 2015, les effectifs ont une fâcheuse tendance à la baisse : 108 salariés fin 2015, 105 au 31 mars 2016, 87 au 31 décembre de la même année et **80 à la fin mars 2017** (chiffres fournis aux élus lors de la réunion CE du mois d'avril). Selon nos informations, d'autres départs seraient programmés d'ici fin mai. La direction, elle, se veut rassurante auprès des élus. Elle devrait sans doute l'être surtout auprès de nos collègues. La CGT reste très vigilante sur ce point.

Des prélèvements en France sur les revenus du travail toujours supérieurs à la moyenne, selon l'OCDE.

En avril, l'OCDE a rendu publique une étude relative au niveau des prélèvements fiscaux sur les revenus du travail dans les pays de l'OCDE pour l'année 2016. Ces prélèvements

s'élèvent en France à 48,1% du coût de la main-d'œuvre pour un célibataire.

La France au 4ème rang pour les célibataires

Pour réaliser son étude, l'OCDE s'est basée sur la notion de "coût fiscal" qui correspond à la somme des impôts prélevés sur les salaires ainsi que les cotisations payées par l'employeur et le salarié, le tout rapporté au coût de la main-d'œuvre pour l'employeur.



La France arrive en 4ème position avec un taux de 48,1% en retenant l'hypothèse d'un salarié célibataire rémunéré selon la moyenne de son secteur. La Belgique est le pays de l'OCDE où ce taux est le plus élevé.

Le coût de la main d'œuvre plus élevé en Allemagne qu'en France, n'en déplaise au MEDEF et aux libéraux de tout poil !

Plus surprenant, **l'Allemagne arrive en deuxième position.**

Le coût de la main-d'œuvre (en prenant en compte les impôts et les cotisations) **y est donc plus élevé qu'en France.** La Nouvelle-Zélande et le Chili bénéficient des taux les plus faibles. La moyenne de l'OCDE s'élève à 36% en 2016, en baisse de 0,07 point par rapport à 2015.

En France, ce taux a baissé de 0,34 point par rapport à 2015 grâce à la réduction des cotisations patronales d'allocation familiale.

La France en tête pour les couples avec 2 enfants

Le taux de prélèvement (coût fiscal) est dans la plupart des pays inférieur pour un couple avec enfants que pour les célibataires. En retenant l'hypothèse d'un couple, dont un seul travail, avec 2 enfants à charge, les résultats sont encore moins reluisants pour la France. Avec un taux de 40%, elle est en tête du classement de l'OCDE sur cette catégorie. La moyenne de l'OCDE s'établit à 26,56%, en recul de 0,08 point par rapport à 2015. ■

Source : [legiFiscal](#) et [OCDE](#).

Retrouvez-nous sur le Net :

<http://axway.reference-syndicale.fr/>

